



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

FC, LB/PG, CE, LW

P.V. PETI 09  
P.V. AIEFH 06  
P.V. ECEAT 06

## Commission des Pétitions

### Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

### Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

#### Procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2020

##### Ordre du jour :

1. DÉBAT PUBLIC concernant la pétition publique 1698 – Eng National Gedenkminutt fir d'Corona-Doudeger
2. Conclusions des commissions

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

M. David Wagner, observateur délégué

M. Charles Margue remplaçant M. Marc Hansen

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Claude Lamberty, Mme Lydia Mutsch, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

M. Sven Clement remplaçant M. Marc Goergen

Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Georges Engel, M. Paul Galles, M. Max Hahn, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. Gilles Roth, M. Jean-Paul Schaaf, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Laurent Mosar remplaçant Mme Martine Hansen  
M. Charles Margue remplaçant Mme Stéphanie Empain

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés (observateur)

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur  
M. Laurent Knauf, du Ministère de l'Intérieur

M. Daniel Frères, Mme Karen Knokey, Mme Cloé Timmerman, Mme Fadime Gungor, Mme Mara Loporcaro, M. Daniel Campos, pétitionnaires

Mme Francine Cocard, M. Laurent Besch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Mars Di Bartolomeo, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, membres de la Commission des Pétitions

Mme Francine Closener, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Carlo Back, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

\*

## 1. **DÉBAT PUBLIC concernant la pétition publique 1698 – Eng National Gedenkminutt fir d'Corona-Doudeger**

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Fernand Etgen, souhaite la bienvenue aux participants et aux spectateurs du présent débat. L'orateur constate que la pétition 1698, relative à l'interdiction des feux d'artifice à la Saint Sylvestre et à une minute de silence observée en mémoire des victimes de la pandémie de Covid-19, a obtenu 4.975 signatures après vérification par les services de l'administration parlementaire.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, signale que le présent débat public a été organisé en un temps record, ce qui fut d'ailleurs nécessaire étant donné que l'objet de la pétition publique 1698 est lié à la date de la Saint Sylvestre qui échoit dans une semaine déjà. Les députés n'ont pas de vacances et sont disponibles pour répondre aux besoins des citoyens, souligne l'oratrice, qui remercie à ce propos la Commission des Pétitions ainsi que ceux des membres du personnel de la Chambre des Députés qui ont annulé leurs congés afin d'organiser et

d'encadrer administrativement le présent débat. Quant à un des objets de la pétition 1698, Madame la Députée rappelle qu'il existe à présent encore la possibilité de demander une autorisation auprès d'un bourgmestre pour tirer un feu d'artifice. L'interdiction des feux d'artifice visée par le pétitionnaire et l'observation d'une minute de silence en signe de respect pour les victimes de la pandémie sont donc d'actualité et rendent la présente pétition pertinente, estime l'oratrice.

Par la suite, Madame la Présidente de la Commission des Pétitions explique le déroulement prévu pour le débat public.

### **Intervention du pétitionnaire**

Le pétitionnaire Daniel Frères constate que 2020 a été une année particulière. L'orateur rappelle aussi qu'il est un ami des animaux. Le pétitionnaire demande à l'audience ce qu'il y a à fêter en cette fin d'année.

Quant à la motivation générale de sa pétition, l'orateur rappelle que le nombre de personnes décédées en raison du coronavirus a fortement augmenté depuis le dépôt de sa pétition jusqu'au moment où a lieu le présent débat. Le pétitionnaire signale que fêter, boire et tirer des feux d'artifice présente un danger. Il décrit encore le risque inhérent à des rassemblements d'un nombre important de personnes. Même si un nombre croissant de personnes s'abstiennent à tirer des feux d'artifice, il en reste tout de même qui maintiennent cette activité. Le pétitionnaire signale que 50 à 80 accidents sont survenus où des personnes se sont brûlées les doigts, respectivement, où quelqu'un a perdu des doigts en tirant un feu d'artifice. L'auteur de la pétition demande si le gouvernement ou une administration communale peut assumer la responsabilité pour de tels risques. L'orateur en conclut qu'il faut qu'il y ait une interdiction des feux d'artifice au niveau national. L'orateur propose des alternatives aux feux d'artifice, comme par exemple un « *lightshow* », qui pourrait d'ailleurs aussi remplacer le feu d'artifice lors de la fête nationale. Monsieur le pétitionnaire estime que la suppression des feux d'artifice est bénéfique pour l'environnement, la nature et les animaux.

L'orateur répète qu'à son avis, il n'y a rien à fêter en cette fin d'année, que chacun doit prendre ses responsabilités et agir en toute solidarité. Par ailleurs, le pétitionnaire demande qu'il y ait une minute de silence le 31 décembre à minuit par respect aux victimes de la pandémie. L'orateur pense que les citoyens peuvent alors sortir devant leurs maisons et se souvenir des gens décédés dans les maisons de retraite ainsi que des personnes qui souffrent de dépressions en raison de leur isolement. Le pétitionnaire en appelle aux autorités communales afin qu'elles n'accèdent pas aux demandes de tirer un feu d'artifice et pour qu'elles insistent qu'une minute de silence soit observée le 31 décembre 2020 à minuit.

### **Échange de vues avec les Députés**

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions constate que beaucoup de bourgmestres ont déjà interdit les feux d'artifice dans leurs communes.

Monsieur le Député Fernand Kartheiser affirme qu'il a un grand respect vis-à-vis de l'élan généreux du pétitionnaire face à la souffrance humaine endurée en raison de la pandémie du Covid-19. Toutefois, Monsieur le Député donne à considérer qu'il existe encore bien d'autres maladies et épidémies, sources de souffrances et de victimes. Sur ce, Monsieur le Député demande selon quels critères faudrait-il distinguer les événements à commémorer. Qu'est-ce qui justifie en particulier la commémoration des victimes du coronavirus en comparaison à d'autres maladies ou événements tragiques ayant fait de nombreuses victimes ?

Monsieur le pétitionnaire confirme qu'il faut bien entendu avoir une pensée pour toute victime, mais il souligne qu'en ce moment, les décès dus au coronavirus sont plus présents dans les esprits des gens. L'orateur explique dans ce contexte qu'il a réussi, en dépit des circonstances difficiles et des gestes barrière à observer, de parler avec de nombreuses personnes ayant signées sa pétition sur le formulaire en papier. Celles-ci lui ont confirmé leur sensibilité particulière pour les victimes de la pandémie du Covid-19.

Monsieur le Député Emile Eicher affirme que 2020 est en effet une année particulière qui n'offre pas grand-chose à fêter. L'orateur pense que les difficultés persistent et qu'en ce moment, il convient de rester particulièrement vigilant. L'orateur fournit certaines précisions relatives à la réglementation concernant les feux d'artifice. Il constate que pas toutes les communes ne disposent d'un règlement général de police. Pour celles qui en disposent, les feux d'artifice sont d'office interdits, sauf lorsque le bourgmestre accorde une autorisation spéciale sur demande. Pour les autres communes, une interdiction des feux d'artifice n'est pas prévue. L'orateur rappelle que la grande majorité des bourgmestres n'a pas l'intention d'autoriser des feux d'artifice. Il rappelle encore que les autorisations sont le plus souvent limitées sur le laps de temps entre 23.45 heures et 24 :15 heures et demande de quelle façon un feu d'artifice peut alors être tiré, sachant qu'il y a cette année un couvre-feu à respecter. Dans sa fonction de Président du Syvicol, Monsieur le Député suggère qu'il contacte les quelques communes disposées à autoriser un feu d'artifice afin de les convaincre de s'en abstenir.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions demande au pétitionnaire d'expliquer quelles seraient les possibilités qui subsistent pour tirer un feu d'artifice, alors qu'il faut observer un couvre-feu.

Monsieur le pétitionnaire pense que les gens peuvent tout de même être amenés à tirer un feu d'artifice depuis leur jardin. L'orateur donne à considérer que le virus peut se propager au-delà de la limite du jardin et qu'une telle action puisse contribuer à propager la maladie. L'orateur en appelle de nouveau aux autorités communales pour qu'elles agissent en toute responsabilité, dans l'intérêt de l'environnement et des animaux.

Monsieur le Député Paul Galles pense qu'il est important que le pétitionnaire rappelle à notre société que des gens sont décédés au cours de la pandémie. Il s'agit, selon l'orateur, d'un sujet difficile qu'on a tendance à éviter. Toutefois, il est important que la société s'en souvienne.

Monsieur le Député demande de quelle manière le pétitionnaire envisage concrètement d'organiser la minute de silence pour se souvenir des victimes de la pandémie. Quel devrait être le degré d'officialité d'un tel acte ? Faut-il une commémoration centralisée ou plusieurs actes au niveau communal ?

Monsieur le pétitionnaire souligne que, selon son entendement, une minute de silence devrait être en l'occurrence un acte à caractère privé. Si, à l'avenir, une commémoration centrale ou des actes au niveau communal sont envisageables, dans l'immédiat, il faudrait que tout un chacun aille se recueillir devant sa maison pour marquer ainsi sa solidarité avec les victimes de la pandémie.

Monsieur le Député François Benoy pense que la thématique soulevée par la pétition 1698 préoccupe les citoyens et il salue le fait que la Chambre des Députés s'en est saisie. L'orateur pose la question de savoir si la Saint Sylvestre est un moment

approprié pour une commémoration ou s'il y a des jours plus propices pour un souvenir sobre et solennel consacré aux victimes de la pandémie. Monsieur le Député confirme qu'un feu d'artifice a des effets sur les animaux, l'environnement et l'air et qu'il peut causer des accidents. De plus, les feux d'artifice émettent de la poussière qui peut rendre la respiration fort difficile. Ainsi, il y aurait donc, selon Monsieur le Député, un lien direct avec le coronavirus et ses séquelles. L'orateur constate que de nombreuses communes ont interdit de tirer un feu d'artifice. Toutefois, force est de constater que de nombreux feux d'artifice sont tout de même lancés. Dès lors, il convient en effet, selon Monsieur le Député, de réfléchir à propos d'une interdiction des feux d'artifice au niveau national.

Monsieur le Député demande pour quelle raison le pétitionnaire a choisi la Saint Sylvestre pour faire observer une minute de silence et il demande encore si l'auteur de la pétition n'entrevoit pas d'autres moments, plus dignes à cet effet, par exemple lorsque la pandémie aura cessé.

Monsieur le Député constate que le texte de la pétition ne se réfère pas à une solution nationale en ce qui concerne une interdiction des feux d'artifice. L'orateur estime que dans l'intérêt des animaux, la revendication d'une interdiction nationale aurait été préférable.

Monsieur le pétitionnaire concède que l'aspect de la protection de la nature est important. Il insiste toutefois également sur l'aspect de la sécurité. L'orateur déplore qu'il y ait un risque d'accident si on tire un feu d'artifice. Le pétitionnaire estime qu'il appartient à la Chambre des Députés de décider d'une interdiction nationale des feux d'artifice qui ne tolère plus aucune exception. Concernant le feu d'artifice lors de la fête nationale, le pétitionnaire suggère une fois de plus de le remplacer par une « *lightshow* ».

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf estime qu'il est important de mener une réflexion sociétale en ce qui concerne la possibilité de tirer des feux d'artifice. Dans ce contexte, on est confronté d'une part à une société restrictive et, d'autre part, à des exceptions qui permettent de vaquer à cette activité. L'orateur estime que, étant donné le respect du couvre-feu, tirer des feux d'artifices n'est pas praticable en cette fin d'année. Monsieur le Député signale qu'il préfère ne pas en arriver à une logique d'interdiction générale. Il donne à considérer qu'en l'occurrence la tradition de la fête nationale en serait affectée et qu'il faudrait pour le moins remplacer alors le feu d'artifice par autre chose.

Quant à la minute de silence à observer le 31 décembre 2020 à minuit, elle sera sans effet dès lors que les gens vont se recueillir en privé, estime Monsieur le Député. Par contre, l'effet d'une minute de silence le jour de la fête nationale, observée au niveau des communes, et ayant lieu en public, aurait une plus grande valeur.

Monsieur le Député Claude Lamberty estime que tout un chacun devrait prendre individuellement sa responsabilité par rapport aux feux d'artifice. Il donne à considérer dans ce contexte qu'il faut respecter la contrainte du couvre-feu.

Quant à la minute de silence, l'orateur est d'avis que la Saint Sylvestre n'est pas le moment approprié et qu'il vaut mieux créer un cadre officiel pour la commémoration des victimes de la pandémie. L'orateur demande dès lors quels autres jours pourraient s'approprier pour organiser dignement une telle commémoration.

Monsieur le Député ajoute qu'il a personnellement l'impression que la pétition a comme motivation sous-jacente et inavouée la protection des animaux en ce qui

concerne l'aspect des feux d'artifice.

Monsieur le pétitionnaire pense qu'en effet, tout un chacun peut observer individuellement une minute de silence, soit devant la porte de sa maison, soit à l'intérieur. Par ailleurs, le pétitionnaire est d'accord pour que le gouvernement organise un acte officiel de commémoration, soit le jour de la fête nationale, soit un autre jour.

Monsieur le Député Aly Kaes suggère que les gens allument chacun une chandelle en tant que signe de commémoration.

Monsieur le pétitionnaire approuve cette idée dès lors qu'il s'agit d'un geste visible.

Monsieur le Député Dan Biancalana donne à considérer que s'il y avait une interdiction générale au niveau national pour tirer des feux d'artifice, encore faudrait-il en assurer le contrôle et sanctionner les contrevenants. L'orateur signale qu'en cas d'interdiction au niveau national, les bourgmestres ne pourraient en toute logique plus accorder des autorisations pour tirer des feux d'artifice et seraient déchargés de leur responsabilité.

Monsieur le pétitionnaire constate qu'en dépit des d'autorisations accordées de manière fort restrictive, les rues sont parsemées de déchets après un feu d'artifice. L'orateur souligne qu'une interdiction généralisée ne peut provenir que du gouvernement et que tout un chacun doit ensuite agir de manière responsable.

L'orateur estime qu'en pratique, on peut observer un certain laisser-faire. Il voudrait que la police fasse preuve de plus d'initiative pour surveiller les interdictions existantes.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf suggère que les communes pourraient se mettre d'accord pour créer un moment commémoratif en éteignant pendant une minute ou deux l'éclairage public.

### **Intervention de Madame la Ministre de l'Intérieur**

Madame la Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, voudrait faire la part des choses et séparer les différents sujets.

Concernant d'abord l'aspect de la minute de silence à observer en mémoire des victimes de la pandémie, le gouvernement propose de définir un cadre plus large pour une commémoration qui aura lieu le jour de la fête nationale. L'oratrice estime que la Saint Sylvestre n'est pas le moment adéquat pour une telle commémoration. Il s'agira donc de poser un acte national pour se souvenir des victimes de la pandémie ainsi que des gens qui ont fait un travail dévoué dans ce contexte. En conséquence, le gouvernement envisage une cérémonie au lieu d'une minute de silence.

Concernant ensuite l'aspect des feux d'artifice, l'oratrice constate qu'il s'agit d'un sujet récurrent en fin d'année. Madame la Ministre signale que le gouvernement n'entend pas modifier le cadre légal actuel qui régit les feux d'artifice. Il est prévu de laisser la question dans la compétence des autorités communales, comme c'est le cas à présent. L'oratrice constate par ailleurs que de nombreuses communes n'accordent plus d'autorisations pour tirer des feux d'artifice lors d'événements ponctuels ou à l'occasion de la Saint Sylvestre, mais trouvent à présent des alternatives. Dans ce contexte, Madame la Ministre constate que la thématique touche aussi le volet de la responsabilité civile. Si une commune autorise le lancement d'un feu d'artifice et que les fusées retombent sur la propriété du voisin, il faut que les déchets soient nettoyés par celui qui a causé la pollution. Quant à la situation actuelle, Madame la Ministre estime que le couvre-feu qui commence à 21 heures ne permet pas aux gens de se

retrouver alors sur la voie publique, ce qui constitue un frein important pour tous ceux qui auraient voulu tirer un feu d'artifice. Partant, une recommandation supplémentaire de s'abstenir de tirer des fusées apparaît comme n'étant pas nécessaire.

Madame la Ministre soumet encore une autre information. D'après le CEGEDIS, la dernière nuit de la Saint Sylvestre était l'une des plus calmes de l'année. Les services de sécurité n'y comptaient que huit sorties pour des faits mineurs et il n'y a eu aucun blessé admis dans un hôpital en raison d'un accident survenu avec un feu d'artifice.

Une interdiction généralisée des feux d'artifice nécessiterait une interdiction de la vente des fusées, estime encore Madame la Ministre.

### **Intervention finale du pétitionnaire**

Monsieur le pétitionnaire contredit l'information fournie par Madame la Ministre selon laquelle les accidents pendant la nuit de la Saint Sylvestre ne posent pas un réel problème. L'orateur indique qu'il a vu de nombreuses photos de mains brûlées et de doigts arrachés. Il estime finalement qu'un seul accident est un accident de trop. Par ailleurs, le pétitionnaire pense que le gouvernement devrait en effet viser à interdire la vente du matériel pour les feux d'artifice.

### **Mot final de la Présidente de la Commission des Pétitions**

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions remercie les nombreux bourgmestres qui refusent d'autoriser les feux d'artifice. Elle espère que les citoyens ne lanceront pas trop de fusées en privée. Quant à la minute de silence, l'oratrice estime que tout un chacun peut observer une minute de silence et elle est satisfaite qu'il y aura une cérémonie nationale pour honorer les victimes de la pandémie.

## **2. Conclusions des commissions**

Les commissions parlementaires constatent et saluent que de nombreuses communes interdisent déjà de tirer des feux d'artifice et encouragent les autres communes à suivre cet exemple.

Quant à l'idée d'une minute de silence à observer pour se souvenir des victimes de la pandémie, le présent débat public a révélé qu'une cérémonie commémorative sera organisée par le gouvernement dans le cadre des festivités de la fête nationale.

Luxembourg, le 16 février 2021

La Secrétaire-administrateur,  
Francine Cocard

La Présidente de la Commission des Pétitions,  
Nancy Arendt épouse Kemp

Le Secrétaire-administrateur,  
Laurent Besch

Le Président de la Commission des Affaires intérieures  
et de l'Egalité entre les femmes et les hommes,

Dan Biancalana

Le Président de la Commission de l'Environnement, du  
Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire,  
François Benoy